LE REVEIL MUTUALISTE

L'esprit d'Association

Les principes qui doivent inspirer et guider tous les Mutualistes

Avant d'entreprendre ici l'étude des diverses formes sous lesquelles se manifeste la « Société de Secours Mutuels » pour atteindre les multiples buts qu'elle se propose, je crois utile d'attirer l'attention des nombreux lecteurs du « Réveil Mutualiste » sur le véritable esprit qui doit régner dans nos groupements.

D'une manière assez exacte, la notion de la Mutualité a été résumée dans cette formule : « Tous pour un et un pour tous ».

L'application méthodique et rigoureuse de cette doctrine altruiste constitue, en effet l'organisme matériel de toute Sociéé Mutuelle.

Sous un point de vue plus large, dont nous devons souhaiter et *favoriser la réalisation*, sa conception s'étend même à l'humanité tout entière.

Dans le vaste corps social, il existe sous le double rapport physique et moral, des relations réelles et inéluctables.

Pour les mettre en évidence, il suffit de signaler les phénomènes qui se produisent journellement autour de nous. Ne voyons-nous pas des épidémies se propager trop souvent par suite d'un germe, de contamination échappé d'un foyer d'infection et transporté parfois au loin ou bien encore résultant d'un virus importé par un étranger venu *d'un pays éloigné* ?

Ne sommes-nous pas aussi à chaque instant, exposés à absorber, dans l'air ambiant, le microbe morbide qui viendra paralyser notre effet de travail et jeter la perturbation dans notre santé ?

Pour rendre plus frappante et plus convaincante la vérité que j'expose, comparons l'humanité à une vaste machine, composée de nombreux organes contenant une infinité de molécules. Une seule défectuosité peut provoquer le mauvais fonctionnement et même la rupture du mécanisme, si ingénieux soit-il et malgré tous les soins calculés apportés à sa marche normale.

De même, dans l'organisme social, si vaste et si complexe, tout accroc a sa répercussion inévitable dans le corps entier.

De ces relations inhérentes à la vie sociale naissent des responsabilités réciproques entre tous les membres de la grande *famille humaine. Elles constituent la solidarité*, dont la Mutualité est l'incarnation robuste et agissante.

Généralement, la proclamation de ce principe de solidarité, devant une assemblée mutualiste, est accueillie par de chaleureux applaudissements. Mais tous les assistants comprennent-ils bien le sens, la portée de ce mot et les obligations qu'il impose pour en faire une expression concrète de bienfaisante et utile réalisation ?

Sans doute, le premier mobile, bien naturel et humain, qui dirige le travailleur prévoyant vers la Mutualité, c'est d'assurer *à lui-même et à sa famille un avenir* exempt d'angoisses et de misères.

Ce n'est pas suffisant.

Il doit, en outre, être intimement persuadé que ce but sera seulement atteint par l'application intégrale de la large et féconde doctrine mutualiste, dispensant ses bienfaits à toute la collectivité productrice, avide de vivre dans l'ordre, la paix et la sécurité du travail garantie par des forces organisées.

Le Mutualiste doit avoir en vue, dans l'accomplissement de ses efforts, tous les membres de l'association à laquelle il adhère. C'est par la concentration de ces efforts unanimes vers un but commun que la Mutualité devient réellement puissante et se trouve en état de subvenir aux besoins de chacun de ses membres. C'est ainsi que se réalise l'efficacité du principe : « Tous pour un, un pour tous ».

Concluons donc que le véritable esprit d'association doit être une ferme volonté d'union, de justice, de désintéressement et de dévouement, affirmée et pratiquée avec ensemble, pour de splendides résultats d'avenir, utiles et profitables à tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

Edouard DUQUENNE

Membre du Conseil Supérieur de la Mutualité, Commissaire-général de l'Union Mutuelle du Nord.

Le Congrès de Lyon

PLUS DE DEUX MILLE SOCIETES SERONT REPRESENTEES A CES GRANDIOSES ASSISES MUTUALISTES.

Le Congrès National de la Mutualité, qui se tiendra à Lyon du 19 au 24 Juin prochain, aura une importance particulière.

En effet, plus de deux mille Sociétés ont déjà répondu à l'appel du Comité organisateur de ce Congrès, auquel prendront part M. Raoul PERET, président de la Chambre des Députés et M. STRAUSS, ministre de la Prévoyance Sociale.

Ces assises auront une immense répercussion dans toute la France, par les décisions qui résulteront de leurs libres discussions.

Le projet de loi sur les Assurances Sociales apparaît au premier plan des débats qui vont s'engager à Lyon et qui retiennent dès maintenant l'attention des cinq millions de mutualistes de France.

L'Union Mutuelle du Nord marquera son rôle clairvoyant et pratique, nous en sommes persuadés, dans cette joute d'importance capitale pour l'avenir de toutes nos forces de travail qui va se livrer à Lyon. Elle a donné assez de preuves de sa largeur de vues et de son action réalisatrice dans tous les domaines de labeur fécond pour avoir droit à une directive conforme à ses généreuses aspirations, inspirées de l'intérêt général et des leçons puisées dans un immense champ d'expériences quotidiennes, fortifiées par un effort commun, sous une intelligente et habile direction, toujours en éveil pour la conquête durable de réformes profitables à la collectivité productrice.

L'adaptation de la Mutualité au futur régime qu'instaurera la loi des assurances sociales fera l'objet principal des délibérations du Congrès, qui comprendra cinq commissions ayant pour objet : 1° maladie, invalidité ; 2° Maternelle ; 3° Scolaire ; 4° Retraites ; 5° Retraites ouvrières et paysannes.

Les rapports des sous-commissions seront adressés prochainement aux délégués inscrits.

Il est du plus haut intérêt que les mutualistes assistent nombreux au Congrès de Lyon, en raison de la portée des questions qui y seront traitées. Les Compagnies de Chemin de fer viennent de décider que le demi-tarif sera accordé aux délégués.

Jubilé Mutualiste

DES DISTINCTIONS OFFICIELLES VONT COMMEMORER L'ANNIVERSAIRE D'UNE LOI DE LIBERTE.

La loi qui constitue la charte de la Mutualité française a été promulguée le 1er avril 1898, il y a par conséquent vingt-cinq ans. De vaillantes étapes ont été parcourues dans ce laps de temps sur la route du progrès humain.

A l'occasion de ce jubilé de la Mutualité française, M. Patureau-Mirand, député, a déposé, au nom du groupe mutualiste de la Chambre, comprenant 205 membres, une proposition de loi ainsi conçue :

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la loi du 1er avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels, le gouvernement de la République est autorisé à décerner vingt-cinq croix d'officier et cent croix de chevalier de la Légion d'honneur en vue de récompenser les services exceptionnels rendus aux œuvres de mutualité.

Ces décorations ne pourront, lors des extinctions par décès, promotions ou radiations, donner lieu à remplacement.

UNE ŒUVRE D'INTERET NATIONAL

Voici l'exposé des motifs de cette proposition de loi qui va venir devant la Chambre et dont l'adoption ne fait pas de doute.

« Depuis le 1er avril 1898, les Sociétés de secours mutuels n'ont plus besoin, pour exister, d'obtenir une autorisation administrative toujours révocable ; une seule formalité leur est imposée, la publicité résultant du dépôt à la préfecture de leurs statuts et des noms de leurs administrateurs.

En outre, leur champ d'activité a été considérablement élargi. Elles peuvent se proposer des objets qui leur étaient précédemment interdits et la loi ne limite plus ni le nombre de leurs membres, ni leur circonscription territoriale.

L'approbation constitue désormais un droit pour toutes les associations mutualistes qui fonctionnent conformément à la loi.

Enfin les mutualités ont la faculté de se grouper en unions pour l'organisation de leurs services supérieurs d'assurance.

La loi du 1er avril 1898, empreinte de l'esprit le plus libéral, a permis un développement considérable de la mutualité française.

En 1898, on comptait 11.006 sociétés avec 1.573.000 participants et un avoir total de 262 millions de francs.

Au 1er janvier 1921, il existait, d'après la dernière statistique publiée par le ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, 23.198 sociétés de secours mutuels, groupant 4.061.410 membres participants et possédant 803 millions de francs.

Ainsi, grâce à la charte que lui a octroyée la République, la Mutualité, en moins de vingt-cinq années, a pu augmenter le nombre de ses sociétés, de 110 %, celui de ses adhérents de 151 %, l'importance de ses capitaux de réserve de 206 %. Un mouvement plus accentué encore se manifeste en ce moment dans toute la France.

Est-il besoin d'insister sur l'importance de ces résultats et sur l'intérêt social que présente au point de vue du développement de l'hygiène et du maintien de la paix sociale, un groupement aussi considérable d'hommes unissant leurs efforts pour combattre les maladies, pour venir en aide aux vieillards, aux infirmes, aux familles de ceux que la mort a frappés ?

Aussi le gouvernement a-t-il le devoir de reconnaître le dévouement et les mérites de ceux qui ont été les bons artisans de cette œuvre si utile

Il donnera ainsi à la mutualité tout entière une nouvelle marque d'estime et d'encouragement et il l'incitera à participer d'une façon plus étroite à l'application, que nous espérons prochaine, de la législation sur les assurances obligatoires, qui viendra couronner l'œuvre sociale de la troisième République

Il nous a donc paru que la fête du vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la charte de la mutualité devait être l'occasion d'une promotion exceptionnelle dans l'ordre national de la Légion d'honneur et qu'un contingent spécial de 25 croix d'officier et 100 croix de chevalier (1 croix par département et 10 croix pour la Seine) devait être mis à la disposition du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales pour récompenser les services de ceux qui ont contribué au développement de l'institution mutualiste. »

Les judicieuses raisons invoquées à l'appui de la proposition auront certainement leur écho au Parlement et ne tarderont pas à être suivies d'effet.

La Mutualité et la Police municipale de Valenciennes

L'ŒUVRE du SOUS-BRIGADIER BERNARD

Vers 1918, les agents de police de Valenciennes, désirant resserrer plus étroitement les liens corporatifs qui les unissaient, fondèrent une Amicale destinée à venir en aide à leurs camarades frappés par l'adversité.

Après la guerre, ce corps d'élite augmenta son effectif et des nécessités impérieuses s'imposèrent.

Un des leurs était tombé au Champ d'Honneur ; d'autres vides s'étaient produits. Plusieurs agents étaient revenus faibils par la guerre, les angoisses, les privations. Leur femme, leurs enfants, victimes de l'occupation ou de l'évacuation, étaient atteints de maladies plus ou moins graves. Le dévoué Président de l'Amicale, le sous-brigadier Bernard, souffrait de voir tant d'infortunes à soulager et de constater que la caisse s'épuisait.

Après avoir longtemps étudié la question et s'être documenté auprès de personnes compétentes, il émit l'idée de consituer une Société de Secours Mutuels approuvée. Il répandit cette idée, la développa, décida les hésitants, entraîna les timorés, en un mot il mena un véritable apostolat. Puis, quand l'idée eut germé et grandi, seul, il travailla à l'élaboration des statuts.

Lorsque ceux-ci furent mis au point, le 22 décembre 1922, il réunit les membres de l'Amicale en assemblée générale extraordinaire. Ils décidèrent, grâce à la voix chaude et persuasive de leur dévoué président, de se transformer en Société de Secours Mutuels approuvée, et gardèrent à la présidence le sous-brigadier Bernard. On ne pouvait faire meilleur choix.

Les statuts de la nouvelle Société sont un modèle de solidarité et de prévoyance sociale. Tout est prévu dans cette petite famille mutualiste.

Non seulement les agents sont assurés contre les vicissitudes de la vie ; mais, leur femme, leurs enfants sont surs d'être aidés en cas d'infortune et dans les principales phases de l'existence.

Natalité : Indemnité de repos avant et après les couches. Prime de naissance.

Maladies et blessures (non réglées par la loi de 1898) Soins médicaux et pharmaceutiques aux malades ou blessés.

Secours exceptionnels.

Indemnité funéraire..

Honneur au sous-brigadier Bernard qui a su réaliser ce véritable tour de force, et félicitations aux agents de police de Valenciennes, qui ont voulu le suivre dans cette voie de progrès humain et de prévoyance sociale.

A M. Rolaud, le sympathique commissaire central, nous adressons également toutes nos félicitatio[illegible] plus vifs remerciements de mutualiste pour l'aide morale qu'il a apportée à l'organisation de l'œuvre, aujourd'hui en pleine vitalité.

CH. MARECHAL.

Nos Militants Mutualistes

A la dernière session du Conseil Général du Nord, Lebas, député-maire socialiste de Roubaix, déclarait, à propos de la nouvelle composition de la Commission du coût de la vie, réclamée par le Préfet :

« J'ai le regret d'avoir à constater que les patrons du Nord ont une déplorable mentalité, nuisible à la paix sociale et à la vie économique du pays, non pas tous, heureusement, car je me plais à reconnaître ici qu'un de nos collègues, M. Mélayers, industriel à Caudry, rompant avec de regrettables errements, consent à se rencontrer et à discuter avec ses ouvriers de la question des salaires. C'est un exemple qui devrait être suivi par tous les patrons, dans l'intérêt général ».

M. Alfred Mélayers, conseiller général du canton de Caudry, dans le Cambrésis, est né à Férin, en 1868.

M. MELAYERS
Conseiller général du Nord

Ancien élève de l'école primaire supérieure de Douai, il fut d'abord employé de commerce, puis s'associa dans une fabrique de tulles et dentelles, à Caudry, qu'il reprit seul quelques années plus tard. D'une activité et d'une intelligence remarquables, M. Mélayers doubla, puis quadrupla en peu de temps son entreprise industrielle.

Cet énergique effort, couronné de succès, ne l'empêcha pas de s'occuper attentivement des œuvres de solidarité sociale et de leur donner une grande expansion dans notre laborieux Cambrésis.

La médaille mutualiste es venue récompenser son zèle de propagande et d'organisation.

Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer

La section de Lille de cette association, poursuivant méthodiquement sa propagande mutualiste, organise pour jeudi prochain, 10 courant, à 15 heures, en la salle des Fêtes de « Lille-Délivrance », une conférence dans laquelle M. Lacoste, chevalier de la Légion d'Honneur, président général de l'Association, développera aux cheminots de « Lille-Délivrance » tous les avantages qu'ils peuvent retirer en adhérant à cette importante société mutualiste qui se classe une des premières de France et qui compte actuellement près de 200.000 sociétaires, dont environ 1.900 pour la Section de Lille.

Cette conférence sera présidée par M. Debrabant, chevalier de la Légion d'Honneur, président d'honneur, conseil de la section de Lille et suivie d'un magnifique concert pour lequel le Comité de section s'est assuré le concours d'artistes en renom. Un bal de famille aura lieu à l'issue du concert.

Les cheminots de « Lille-Délivrance » seront certainement nombreux à cette fête de la Mutualité, à laquelle la Musique des Cheminots de la Cité prêtera son gracieux concours.

Disons en outre que, par suite de la nomination de M. Débrabant au titre de Président d'Honneur-Conseil de la Section, le bureau de la Section de Lille est maintenant composé de la façon suivante : Président : M. J. Baratte ; Vice-Présidents : MM. A. Segard et E. Catoloy ; Trésorier : M. A. Descamps ; Trésorier adjoint : M. M. Hesle ; Secrétaire : M. Th. Huyghe ; Secrétaire adjoint : M. R. Ducarton.

La vie de nos Sociétés

PROCHAINE SERIE DE MONOGRAPHIES

A partir de mercredi prochain, nous publierons chaque semaine, avec la photographie de leur président actuel, l'historique succinct mais substantiel, de chacune de nos nombreuses Sociétés de Secours Mutuels de la région du Nord.

Nos lecteurs nous sauront sûrement gré de cette initiative, appelée à fortifier et développer l'essor mutualiste, en faisant connaître partout les merveilleux résultats obtenus par la propagande inlassable et l'effort soutenu des vaillants pionniers de cette cause sublime de solidarité humaine.

LA SAISON de PENTECOTE à BOULOGNE sur Mer
Le CASINO SERA OUVERT DU 17 AU 24 MAI
Les Visiteurs y trouveront TOUTES leurs ATTRACTIONS FAVORITES
LES SALLES DE JEU SERONT OUVERTES

T. S. F.

CONCERTS RADIOLA. — Programme du mercredi 9 mai. — 17 h. : cours de la bourse du commerce de Paris, du Havre et de New-York — 17 h. 10 Informations financières de Paris et de Londres, cours des changes — 17 h. 20 Matinée, avec le concours des solistes Radiola 1. Clair de Lune, piano (Gillet). — 2. Balade, flûte (Pérolhou. — 3 Bourrée romantique, violoncelle (Hussemmorel. — 4. Adagio, clarinette (Haydn — 5. Sicilienne, violon (Beaume). — 6. Valse, flûte (Chopin). — 7. Rêverie, violoncelle (Novikoff. — 8 Andante et variations, clarinette (Taveggia. — 9. Mélodie, violon (Blair Fairchild). — 10. Morceau de concert, flûte (Kaiser). — 11 Tambourin, violoncelle (Leclair). — 12 Sérénade, clarinette (Lavagne). — 13. Menuet, violon (Gluck) — 14. Passepied 1 et 2 (Bach). — 20 h 45 Ouverture de Suzanne (Paladilhe ; informations — 21 h. . Festival Paladilhe, avec le concours de M. Maurice Tremblay, professeur à la Schola 1. Prélude du Passant. — 2. Morceau de concert, flûte, 6e air de Suzanne, chant, M Maurice Tremblay. — 4. Havanaise. — 5 Chanson russe, violon. — 6. Mélodie. — 7. Canzonetta, violoncelle. — 8. Air de Patrie, chant, M. Maurice Tremblay. — 9. Ballet de Patrie

CONCERT DE LA TOUR EIFFEL. — Programme du 9 mai. — 18 h. 20, avec le concours de Mlle Jeanne Rousseau, cantatrice ; M Jean Vieulle, du conservatoire national ; M. Rico Fenace, ténor ; Mlle Suzanne Doria, de la Porte-Saint-Martin ; Mme Bachelier, pianiste-accompagnatrice Chanson triste de du Parc;ardi, pia gnatrice . Chanson triste de Duparc ; du Vent, de Maurice Pesser ; Vieilles Choses, de Rosemon de Gérard , Le Cochon, la Chèvre, le Mouton de La Fontaine ; Trois jours de vendange, mélodie, de Reynaldo Hahn, Cimetière de De Campagne de Reynaldo Hahn.

Programme du 10 mai. — 18 h. 20, avec le concours de Mme Chabant, des concerts classiques ; Mlle de Saussine, violoniste ; M. Potiron, maître de Chapelle au Sacré-Cœur ; M. Rives, de l'Opéra-Comique ; M.Dufont, de l'Opéra-Comique ; M. Bergez, ténor. — Axe Maria, de Gounod, par Mme Chaband ; Panis Angelicus, de C. Franck, par M Bergez et par Mlle de Soussine, a) Intrada, de Desplane ; b) Romance en fa, de Beethoven, par Mme de Saussine ; Cor Amoris Victima (Pouiron), trio pour ténor, baryton et basse, par MM Bergez, Rives et Dupont

Programme du 11 mai . 18 h 20, avec le concours de Régina Guillemot, violoniste ; M Pierre Maréchal, pianiste, 1er prix du Conservatoire national ; M. Jean Robert, ténor ; Mlle Blanche Dufour, cantatrice ; M Burdine, du Théâtre Royal de la Monnaie ; Mouvement de la Symphonie Espagnole, de Lalo, par Mlle Guillemot, au piano, M Pierre Maréchal ; Les Hiboux, de Da Odat de Severac, par Mlle Dufour, au piano, M Robert ; Jean, tit toc toc, de Couperin Sherze en si bémol mineur, de Chopin, par M. Pierre Maréchal ; C'est Toi une fleur divine, de Schumann, par M. ejan Robert ; La Nuit, duo, de Chausson, par Mlle Dufour et M. J. Robert.

Notre Service de Renseignements

gratuit à domicile

Nos lectrices et lecteurs qui veulent obtenir un ou plusieurs renseignements sur n'importe quel sujet, n'ont qu'à adresser leur demande à M. le Chef du Service des Renseignements, 186 bis, rue de Paris, Lille, en joignant simplement ce BON.

BON N° 31

Nom. ....

Aaresse ....

....

Département. ....

A la Faculté des Sciences

La Session d'Examens

La prochaine session d'examens aura lieu de la façon suivante :

I. — **Certificat d'Etudes Supérieures et Diplômes Universitaires** : Session d'examens ouverte le 18 Juin. Les demandes d'inscription devront être produites du 15 au 24 Mai au Secrétariat.

II. — **Certificat d'Etudes Physiques, Chimiques et Naturelles** : Une session d'examen de Certificat d'Etudes P.C.N. aura lieu à partir du 21 Juin. S'inscrire du 15 au 22 Mai au Secrétariat.

III. — **Examen d'admission à l'Institut de Chimie** : Cet examen intéressant les candidats qui désirent préparer, à la Faculté des Sciences de Lille, le Diplôme d'Ingénieur Chimiste, aura lieu au siège de la Faculté, 13, place Philippe Lebon dans le première quinzaine de Juillet. Se faire inscrire avant le 5 Juillet, 13, place Philippe Lebon. Seuls les candidats pourvus d'un Diplôme de Bachelier (Mention Mathématiques) seront *dispensés de l'examen d'admission.*

Examens de Baccalauréat. — La Faculté des Sciences ouvrira le Lundi 2 Juillet 1923, une session de Baccalauréat (1re partie, Sciences-Langues vivantes et 2e partie, Mathématiques).

Pour l'examen écrit, les épreuves auront lieu dans l'ordre suivant :

Lundi 2 Juillet. — De 7 à 10 h., Mathématiques ; de 2 à 5 h., Dissertation philosophique. — Mardi 3 Juillet. — De 7 à 19 h., Compositionf rançaise ; de 2 à 5 h., Sciences Physiques. — Mercredi 4 Juillet. — De . à 11 h., Mathématiques et Physique ; de 2 à 5 h., Langues vivantes.

A Lille, les épreuves auront lieu au Palais Rameau, 35, Boulevard Vauban.

Les épreuves orales suivront.

Signalons que le registre d'inscription pour le Baccalauréat s'ouvrira le Lundi 14 Mai et qu'il sera clos le Samedi 2 Juin à 4 h. du soir, 13, place Philippe Lebon, au Secrétariat de la Faculté des Sciences de Lille.

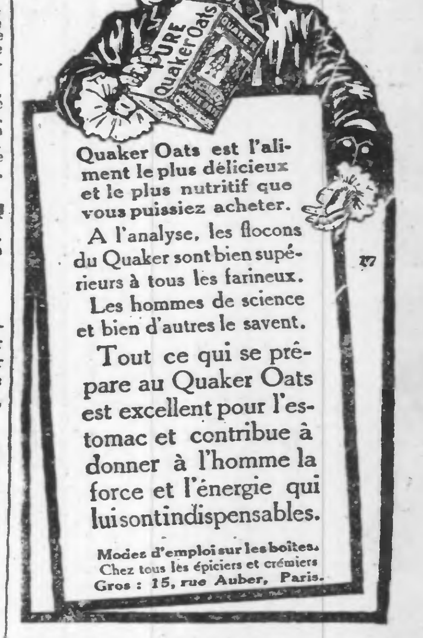

Améliorons les plantes à parfum

D'une communication faite à l'Académie des Sciences basée sur les expériences de M. Daniel, professeur à Rennes, il résulterait qu'une amélioration très sensible des plantes à parfum peut s'obtenir par le greffage sur la plante en question d'une plante nouvelle. Il est bon de noter que toutes les plantes ne se prêtent pas à cette opération.

L'expérience tentée sur une plante de chrysanthèmes, sur laquelle on avait greffé un rameau d'absinthe, a donné d'excellents résultats.

Le nouveau parfum obtenu était d'une qualité bien supérieure à l'ancienne.

FEUILLETON DU 10 MAI 1923 — N° 34

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE IX

Le remplaçant de Boumboum

(Suite)

Il avait dans son accoutrement de gueux si peu l'aspect d'un acheteur sérieux que la demoiselle de magasin, ne se souciant sans doute pas de perdre son temps à lui prouver, comme aurait dû le faire une bonne commerçante, que l'article était avantageux, répondait avec un accent indéfinissable où il y avait de tout, sauf de l'amabilité :

— Oh ! celui-là... il est très cher...

Raymond Bauvoir de la Haultinière ne rougissait pas de sa misère, mais il n'aimait pas qu'on la lui fît sentir...

Aussi fut-ce d'un ton un peu agacé qu'il répondit, oubliant pour une fois sa coutumière urbanité :

— Je ne vous demande pas s'il est cher ou bon marché.. je vous demande ce qu'il coûte ! Répondez.

Mais son instinct de galant homme reprenant le dessus, il ajoutait d'une voix plus douce :

— Voyons... ma belle enfant... il faut être plus aimable que cela... si vous voulez faire de bonnes affaires...

« Je n'ai peut-être pas l'air d'un bonhomme qui achète des polichinelles de luxe.... mais j'en ai peut-être la chanson... et la preuve.... c'est que je vous prends celui-là... avant même que vous m'en ayiez dit le prix.

« Et maintenant, dites-le, ce prix mystérieux... ce prix fantastique...

Il crut bien avoir amadoué la peu accueillante vendeuse par ce langage plein de bonhomie... car la physionomie de la jeune fille était devenue beaucoup moins renfrognée à mesure qu'il parlait...

Mais il se trompait du tout au tout...

Cette nouvelle attitude provenait de ce que son interlocutrice venait tout simplement de songer, comme tant d'autres personnes l'avaient fait avant elle, en entendant parler l'étrange Prince :

— C'est un fou.. ne le contrarions pas.

Elle répondait alors :

— Celui-là est de trois cents francs...

— C'est pour rien... assura Raymond Bauvoir de la Haultinière sans sourciller.

« Empaquetez-moi ce jouet pendant que je vais chercher les fonds, car je ne pensais pas faire un achat aussi important, et je n'ai pas suffisamment d'argent sur moi...

Et il sortit du magasin avec autant de superbe assurance qu'il en montrait en y entrant, tandis que la vendeuse, bien persuadée qu'elle ne le reverrait pas, se contentait de murmurer derrière lui avec un sourire narquois :

— Parbleu !

Le Prince, tout en s'éloignant, se remettait à monologuer dans une prose mêlée d'alexandrins isolés :

— *A présent, il s'agit d'avoir ces trois cents francs.* Evidemment, c'est une somme... même par le temps qui court... *mais enfin... trois cents francs, ce n'est que quinze louis...*

« Seulement, il faut que je me dépêche... Il est déjà onze heures et quart... et il faut qu'avant de rentrer pour le déjeuner... *j'aie en outre acheté de quoi de sustenter*, question secondaire d'ailleurs.... *mes soixante-sept sous y suffiront sans peine...*

« Bref, j'ai une demi-heure environ devant moi pour trouver trois cents francs... ce qui fait dix francs à la minute...

« Hum ! en voici déjà une de passée.... Mais qui sait si la suivante ne m'apportera pas une idée représentant à elle seule ces quinze louis...

« Marchons toujours !

Ce fut du côté du Pont-Neuf qu'il dirigeat alors ses pas... en pensant qu'il allait y devoir une inspiration à l'ombre de l'ingénieux Tabarin qui hante certainement encore ces parages...

Mais, en arrivant à l'entrée du pont, son attention fut un instant détournée de ce qui le préoccupait par le passage d'un grand enterrement, dont l'apparat, les fleurs, le nombreux cortège ramenèrent son esprit, vers le pauvre convoi bien simple et bien obscur qu'il avait suivi le matin en compagnie de Jules Gazier, dit l'Ablette.

Il terminait cependant la comparaison qui s'imposait à lui par ces mots :

— Il a eu encore de la chance dans son malheur, le pauvre bougre de Jacques Morestier... pour qui j'ai encore plus de sympathie depuis que je sais qu'il n'a tout de même pas tué sa fille...

« Elle ne lui en a pas gardé rancune.... puisque c'est *elle* qui a eu la charitable idée de faire réclamer par Cardinet un corps... qui était tout désigné cependant pour servir de cible aux scalpels de messieurs les carabins de la Fac...

Mais il interrompait brusquement sa réflexion par un juron joyeux... suivi de ces mots :

— *Mais la voilà, mon idée... la voilà !*

Et soudain, les poings aux hanches, il se mettait à prendre le pas gymnastique avec une légèreté témoignant de sa verdeur toujours alerte...

Huit minutes plus tard, cette course l'avait amené devant l'entrée de l'Ecole de médecine, dans la rue qui porte ce nom.

— *Secrétariat*, lut-il, sur une inscription

Et toujours courant, il s'engageait dans un couloir, gravissait un escalier et arrivait au seuil d'un bureau sur la porte duquel la même inscription était reproduite, suivie de ces mots : *Entrez sans frapper.*

Il obéit à la permission contenue dans cette phrase et se trouva dans une vaste pièce où plusieurs employés, de l'autre côté d'une balustrade, noircissaient du papier.

Dans un angle de la partie de la pièce réservée au public, un garçon de bureau se tenait assis derrière une petite table...

— Qu'est-ce que vous voulez ? demanda sans la moindre aménité ce modeste fonctionnaire à l'étudiant de trentième année qu'il connaissait de vue comme le connaissaient à peu près tous les gens obligés, par leur profession, à fréquenter le quartier Latin.

— Je voudrais parler au secrétaire, répondit péremptoirement le Prince...

— Quoi ?

L'œil de Raymond lança un éclair de mécontentement.

Il venait d'apercevoir, derrière le garçon, une pendule marquant onze heures vingt-cinq...

Il ne lui restait plus que trente-cinq minutes pour exécuter le programme qu'il s'était tracé... et cet animal de garçon s'avisait de lui faire perdre un temps précieux en lui posant une question oiseuse.

Du moment où il déclarait vouloir parler au secrétaire de l'Ecole... ce n'était pas à son garçon de bureau qu'il entendait dire ce qu'il avait à dire...

Ayant avisé sur la table de son interlocuteur une pile de petites fiches mises à la disposition des visiteurs pour y écrire leur nom, il y traçait rapidement, d'une grande écriture fine et élancée :

« Raymond Bauvoir de la Haultinière »

Puis, mettant le bout de papier sous le nez du garçon, il ordonnait :

— Portez ça à votre chef, mon ami... et au trot...

Comme l'homme ne paraissait pas intimidé par l'air de souveraine autorité qu'avait pris le prince, celui-ci, sentant qu'il fallait avoir recours aux grands moyens, fouilla vivement dans son gousset et en tira une poignée de sous qu'il mit avec vigueur dans la main du garçon en lui disant :

— Quand vous m'aurez introduit, vous irez boire un verre à ma santé... Elle n'en a pas besoin. . mais, si ça ne lui fait pas de bien... cela ne lui fera pas de mal...

Le pourboire avait déjà amadoué le serviteur.

La plaisante parole qui venait de l'accompagner eut définitivement raison de sa résistance, car il se levait enfin et se dirigeait, la fiche du Prince à la main, vers une porte capitonnée faisant face à sa table, en disant :

— Restez-là... je reviens tout de suite...

Le nom pompeux du Prince fit sans doute une excellente impression au secrétaire.... car le garçon ressortait dix secondes après du cabinet de son chef en disant :

— Monsieur le secrétaire vous attend.... Entrez :

Raymond ne se le fit pas dire deux fois, et ayant dépassé la porte capitonnée, puis le battant de bois qu'elle recouvrait, il se trouva dans un cabinet froidement, mais confortablement meublé, au milieu duquel un monsieur chauve et bedonnant était assis, lui aussi, derrière un bureau.

A l'entrée du Bohème, le monsieur leva le nez de dessus ses paperasses...

Derrière le binocle à monture d'écaille qui se trouvait à califourchon sur son nez un peu épais, ses yeux exprimèrent le plus vif ahurissement.

Lui aussi connaissait le Prince de vue... s'il ne le connaissait pas de nom.

Homme rangé et correct, que de fois n'avait-il pas murmuré en voyant le célèbre bohème déambuler sur les trottoirs du boulevard Saint-Michel :

— Il faut qu'un être humain soit doué d'une jolie dose de paresse et d'inconscience pour en être arrivé là...

(A suivre).